# NOTE D'INFORMATION

### **PATRIMOINE AVENIR**

Nature juridique **FCP** 

Société de gestion CFG Gestion

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Directeur Gestion de de la constitue et protection de de pargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP21073 en date du 31/03/2021.

MITS

MZ

#### ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion CFG Gestion sise à 5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca représentée par Madame Sofia SKIREDJ en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

SA au Cacital de 5 000 000 Dh iège Social: 5/7 Luc Ibriou Toufa iège Social: 5/7 Luc Ibriou Toufa

**AVERTISSEMENT** 

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



## I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : PATRIMOINE AVENIR

- Nature juridique : FCP

- Code Maroclear : MA0000035701

- Date et référence de l'agrément : 30/11/2020, GP20190

- Date de création : 14/05/1998

- Siège social : 5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca

- Durée de vie : 99 ans

- Exercice social : **01**<sup>er</sup> Janvier au **31 Décembre** 

- Apport initial : 1,000,000 de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine : 100 Dirhams - Etablissement de gestion : CFG Gestion

- Etablissement dépositaire : CFG BANK sise à 5-7 Rue Ibnou Toufail, Quartier

Palmiers, Casablanca et représenté par Monsieur Younes BENJELLOUN

- Commercialisateur

| Etablissements commercialisateurs | Responsable à contacter  | Téléphone  |
|-----------------------------------|--------------------------|------------|
| CFG Bank                          | Réseau bancaire CFG Bank | 0522488241 |
| CFG Gestion                       | Yasmine EL YAKOUBI       | 0522488241 |

- Commissaire aux comptes : ERNST & YOUNG représentée par Abdeslam

**BERRADA ALLAM** 



## II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Actions.

- Indice de référence : CFG 25 Flottant calculé et publié par CFG Bank.

 Objectifs de gestion : L'objectif du fonds est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement actions dupliquant la rentabilité de son indice de référence sur un horizon de placement de 2 ans.

- Stratégie d'investissement :

Le FCP s'engage en permanence à investir au moins 60% de ses actifs, hors titres d'OPCVM "Actions" et liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription cotés à la bourse des Valeurs de Casablanca ou sur tout marché règlementé en fonctionnement régulier et ouvert au public.

Par ailleurs, le fonds pourrait consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans la limite, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds est constitué des instruments financiers suivants :

- Actions:
- Droits d'attribution ou de souscription ;
- Certificats d'investissements;
- Titres de créances négociables ;
- Obligations;
- Titres d'OPCVM;
- Placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur ;
- Dépôt à terme. Enfin, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et mise en pensions dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.
- Durée de placement recommandée : Deux ans.
- Souscripteurs concernés : Grand public.



#### III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: 01/11/1998.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire, tous les vendredis ou si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant cette date.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Elle est affichée en permanence au siège social de l'établissement de gestion du FCP du réseau placeur de CFG Bank. Elle est publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès de CFG Gestion et de CFG Bank avant le vendredi à 11 heures au plus tard pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du même jour, ou si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit.
- Affectation des résultats : Capitalisation entière. Les intérêts sur titres de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts encaissés
- Régime fiscal: le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213
  relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



### IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits dont 0,45 % incompressible acquis au FCP.
  - Commission de rachat maximale :
    - Les commissions de rachat s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants souscrits dont 0,45 % incompressible acquis au FCP.
  - Cas d'exonération :
    - Toute autre exonération (hors part acquise) est laissée à la discrétion du réseau de commercialisation.
- Frais de gestion :
  - Au maximum 2% HT l'an. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CFG Gestion et sont débités trimestriellement.

| Libellés Frais de gestion                        | Taux Frais de gestion                          |  |
|--|--|--|
| (1) Frais Maroclear (trimestriels)               | selon les conditions en vigueur                |  |
| (2) Frais Maroclear (mensuels)                   | 300 dhs HT                                     |  |
| (3) Frais Dépositaire                            | 0,09% HT                                       |  |
| (4) Commissions AMMC                             | 0,025% HT                                      |  |
| (5) Frais Commissaire aux comptes                | 20 000,00 dhs HT annuel                        |  |
| Gestion financière, administrative, et reporting | Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) |  |

